



FINANCEMENT DU SIEDS :  
**EN FONCTION DU BOUQUET  
DE TRAVAUX ÉLIGIBLE AUX CEE**



PROGRAMME DE SOUTIEN  
À L'INVESTISSEMENT POUR  
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS  
DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DE LEURS BATIMENTS PUBLICS

**L'objectif du programme :** mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour les collectivités souhaitant développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

**CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ**

- Collectivités adhérentes du SIEDS
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine

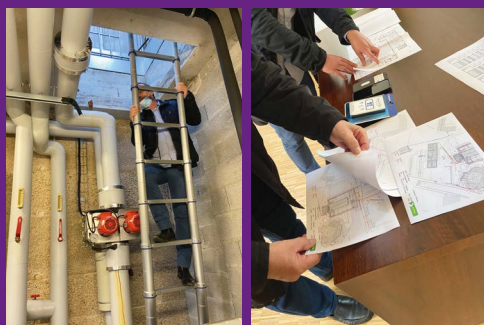
**Le montant de l'aide est calculé sur la base d'une valorisation de vos Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à 7€/MWh.**

**Cette prime est doublée ou triplée en fonction des scénarios de travaux. N'hésitez pas à contacter le SIEDS pour chiffrer votre potentiel de CEE généré par vos opérations de rénovation.**

**CONDITIONS  
DE L'OBTENTION DE L'AIDE**

- 1 La demande devra être formulée à partir de « l'espace collectivité » du SIEDS,
- 2 La demande de soutien financier\* devra décrire le projet et être antérieure au début des travaux,
- 3 Le demandeur devra obligatoirement rétrocéder les CEE au SIEDS et mentionner son acceptation au SIEDS dans le cadre de sa demande initiale,
- 4 Sauf exception, un audit énergétique, validé par le SIEDS, devra avoir été réalisé. Cet audit devra être transmis avec la demande écrite de soutien financier,
- 5 Le bénéficiaire devra s'engager à donner un libre accès au SIEDS à ses offres tarifaires pour alimenter la base de données « travaux et prestataires »,
- 6 Après acceptation par le SIEDS notifiée au bénéficiaire, ce dernier devra mentionner la participation financière du SIEDS dans ses opérations de communication, à apposer la formule « opération réalisée avec le concours financier du SIEDS » accompagné du logo du SIEDS,
- 7 La collectivité s'engage à répondre favorablement à toute demande de contrôle de l'exécution des travaux par un organisme certifié dans le cadre du dispositif des CEE et de la démarche qualité du SIEDS.

\* Si vous ne disposez pas de diagnostic énergétique pour vos travaux, n'hésitez pas à solliciter le programme de travaux AUDIT ÉNERGÉTIQUE ET DIAGNOSTIC DES BÂTIMENTS !



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La rénovation des bâtiments publics (école, gymnase, salle des fêtes...) est un enjeu majeur de la transition énergétique. Si les collectivités en sont conscientes, encore faut-il franchir le pas et se lancer dans des chantiers parfois ambitieux et complexes. Grâce à ses 2 nouveaux programmes « Audit Énergétique » et « Rénovation Énergétique », le SIÉDS est en mesure d'apporter des aides financières, du conseil, et des solutions techniques aux futurs candidats aux travaux.

### EXEMPLE DE FINANCEMENT POSSIBLE POUR UNE ÉCOLE :

- Environ 900 m<sup>2</sup>
- Plain-pied
- Bâtiment des années 70
- Usage 100% solaire

- Simple vitrage
- Quasiment pas d'isolant
- Pas de ventilation



#### SCÉNARIO 1


### Petits travaux avec actions à gains rapides

- Sous-comptage énergétique
- Programmation horaire / intermittence
- Remplacement des régulateurs
- Robinets thermostatiques sur les radiateurs non équipés.

Pour un investissement de 8 000 € :

 **1 120 €**  
(7€/Mwh)



 **1 120 €**  
prime plafonnée

Total des aides versées :  
2 240 € (30 %)

#### SCÉNARIO 2

### Rénovation avec objectif de -40 %


Rénovation performante de l'enveloppe du bâtiment :

- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries
- Installation d'une centrale de traitement de l'air
- Actions à gains rapides du scénario 1.

Pour un investissement de 240 000 € :

 **24 000 €**  
(7€/Mwh)



 **48 000 €**  
prime plafonnée

Total des aides versées :  
72 000 € (30 %)

#### SCÉNARIO 3


### Rénovation avec objectif de -60 % et BBC

- Remplacement des luminaires
- Rénovation de la chaufferie/GTB
- Actions à gains rapides du scénario 1 et rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment selon le scénario 2.

Pour un investissement de 340 000 € :

 **32 000 €**  
(7€/Mwh)



 **64 000 €**  
prime plafonnée

Total des aides versées :  
82 000 € (25 %)

Avant tout projet touchant à l'efficacité énergétique du bâtiment, je contacte le SIÉDS :

INTERLOCUTEURS : [renovation@sieds.fr](mailto:renovation@sieds.fr)